

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS183

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur général

-----

### ARTICLE 43 J

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un article additionnel introduit par le Sénat. La mesure proposée, l'évaluation du montant des prestations sociales versées indûment, ne relève pas du niveau législatif.